



L'USF met en évidence des « événements choquants » à l'OEB

L'Union Syndicale Fédérale a écrit une lettre aux responsables de l'Office européen des brevets (OEB) soulignant le caractère, selon elle, « extrême » de la situation et évoquant les « événements choquants » qui se produiraient au sein de l'Office.

Dans sa lettre, adressée à l'actuel Président de l'OEB, Benoît Battistelli, au Président élu António Campinos et aux 38 délégations au Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets, entre autres, l'USF déclare suivre la situation avec une « profonde préoccupation ».

L'USF fait référence à des allégations d'atteinte aux droits du personnel de l'Office, notamment aux [récentes propositions visant à mettre fin aux contrats d'emploi permanent, à des problèmes de respect des droits de l'homme relatifs au traitement de certains membres du personnel, à la fusion controversée de deux directions générales, à des doutes concernant l'impartialité du Président actuel et à des inquiétudes liées aux objectifs de produits.](#)

Selon l'USF, les informations publiées dans les médias concernant cette situation ont révélé « des lacunes fondamentales dans la configuration institutionnelle de l'OEB en liaison avec la juridiction qui lui est attribuée, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) ».

L'USF indique qu'elle souhaite attirer l'attention des destinataires de la lettre sur un « important débat en cours au sein des organes du Conseil de l'Europe ».

La lettre déclare : « Les débats à Strasbourg se sont concentrés sur la question du renforcement du système juridique des organisations internationales et de la stricte limitation des activités couvertes par leur immunité de juridiction. »

« La situation de l'OEB apparaît très clairement dans plusieurs des documents rédigés dans ce cadre. »

L'USF conclut : « Au-delà de la simple application de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit d'accès de chaque travailleur à un tribunal indépendant et impartial), sont désormais soulevés les problèmes liés à la Charte sociale européenne en tant que source universelle de droits sociaux, à la qualité pour agir en justice des syndicats et à la création d'instances juridictionnelles d'appel. »

« L'USF considère que les divers organes du Conseil de l'Europe sont en droit de conduire leurs discussions et d'élaborer leurs conclusions avec un degré adéquat d'autonomie, mais tout soutien ou encouragement de votre institution ou de votre gouvernement pourra être utile aux débats en cours au sein du Conseil de l'Europe et contribuer à rétablir des conditions de travail décentes, la transparence nécessaire et une perception positive de l'OEB par le public. »

Le Président élu, M. Campinos, qui prendra ses fonctions le premier juillet 2018, a exprimé précédemment son désir de poursuivre la coopération entre l'OEB et l'USF lorsqu'il entrera en fonction.

L'USF avait précédemment appelé M. Campinos à veiller à ce que l'Office respecte des normes élevées de « véritable dialogue social, de stabilité de l'emploi, ainsi que de confiance du personnel de l'OEB dans sa direction », au lieu « des actuelles politiques de ressources humaines mal conçues et abusives mises en œuvre par la direction actuelle ».